

Séance du conseil municipal du 30 juin 2017

Le trente juin deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2017

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame CLAVEL Corinne, Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Monsieur REYNAUD David, Monsieur LARDIN Adrien, Madame JANIN Danielle, Monsieur GIRARD Thierry.

Absents : Madame POIPY Céline, Monsieur DIJOUX Sylver a quitté la séance à 22 h, Monsieur GIRAUDO Didier a quitté la séance à 22 h 15, Madame LIATARD Jocelyne a donné procuration à Monsieur Jean-Paul HOUET, Madame SAVELLI Christine a donné procuration à Madame Corinne CLAVEL, Monsieur JOUFFREY Marc a donné procuration à Monsieur GARCIA François.

Secrétaire de séance : Madame CLAVEL Corinne

**2017.018 ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SENATEURS**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR/INTA1717222C du 12 juin 2017 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293, et R 131 à R 148 du code électoral

Le conseil municipal de la commune de Charancieu s'est réuni pour procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM François GARCIA, Arezki BOUKENDOUR, Adrien LARDIN, David REYNAUD. La présidence du bureau est assuré par ses soins.

Monsieur le président précise que le quorum étant atteint (quorum à 8), le Conseil Municipal peut procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

a) Élection des délégués :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Didier GIRAUDO :
- Monsieur Jean-Paul HOUET :
- Monsieur Sylver DIJOUX :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu au premier tour :

- Monsieur Didier GIRAUDO : 14 voix
- Monsieur Jean-Paul HOUET : 14 voix
- Monsieur Sylver DIJOUX : 14 voix

Monsieur Didier GIRAUDO, Monsieur Jean-Paul HOUET , Monsieur Sylver DIJOUX ayant obtenus la majorité absolue au premier tour sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales. Ils acceptent le mandat.

b)Élection des suppléants :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Arezki BOUKENDOUR ;
- Madame Danielle JANIN ;
- Monsieur Adrien LARDIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu au premier tour :

- Monsieur Arezki BOUKENDOUR ; 14 voix
- Madame Danielle JANIN ; 14 voix
- Monsieur Adrien LARDIN ; 14 voix

Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Madame Danielle JANIN Monsieur Adrien LARDIN ayant obtenus la majorité absolue au premier tour sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales. Ils acceptent le mandat.

2017.019 CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE PART COMMUNALE DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PERCUE SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération n°2016.017 en date du 13 avril 2016 au sujet de la convention de reversement d'une part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques communautaires.

Il convient maintenant de se prononcer sur un nouveau modèle de convention présenté par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais le calcul du reversement ayant été clarifié. Monsieur le Maire rappelle que le principe général de cette convention est le suivant :

Le produit à reverser par les communes à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais correspond à une partie du produit fiscal supplémentaire de taxe foncière sur les propriétés bâties sur le périmètre de la zone ce produit est égal à 80% des bases supplémentaires de taxe foncière sur les propriétés bâties constatées d'une année sur l'autre, hors revalorisation annuelle législative, multipliées par le taux de référence des années concernées.

Il rappelle par ailleurs que la délibération du 13 avril 2016 visait à modifier le plan à annexer au projet de convention définissant le périmètre de la zone d'activités communale concernée.

La rencontre en mairie de Charancieu le 29 mai 2017 avec les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a permis de clarifier ce périmètre qui a été validé par monsieur Julien POLAT, premier vice-président à l'économie.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention et du plan annexé délimitant la zone d'activité de Charancieu concernée par le partage du produit de taxe foncière sur le bâti des zones d'activités transférées à la CAPV revenant à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Après avoir délibéré,

Procède au vote et à l'unanimité

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de reversement d'une part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques communautaires accompagnée du plan de la zone d'activités de Charancieu concernée par ladite convention.

2017.020 CONVENTION DE PARTENARIAT 2017

Commune de Charancieu / le Grand Angle EPCC

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat à Vocation Unique culturelle du lac de Paladru et du Val d'Ainan a fait l'objet d'une mesure de dissolution par le préfet au 1^{er} janvier 2013.

Ce Sivu gérait jusqu'en 2012 deux projets de lecture en milieu rural :

-l'évènement « Livres en main » organisé par l'association Le Champ des Livres

- l'évènement « Mille ans sont comme un jour » organisé par l'association Dédicaces.

Les actions portées par le Sivu Culturel ont été transférées à l'EPCC Grand Angle de Voiron. L'EPCC Grand Angle propose de conventionner avec chacune des deux associations citées ci-dessus en vue d'assurer l'organisation et le financement des éditions 2017 des deux évènements. Le financement que les 14 communes apportaient au Sivu serait désormais versé directement à l'EPCC Grand Angle

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat 2017 avec Le Grand Angle, établissement public de coopération culturelle afin de procéder à l'appel à financement pour les projets 2017 de « Livres en mains » et « Mille ans sont comme un jour »

URBANISME

Madame CLAVEL Corinne reprend la liste des dossiers vus en commission du 21 juin 2017.

*DP BOMPARD : piscine hors sol de 32 m² route du bas juvenin ;

*Accord pour le déplacement du portail maison THABET au lotissement Delafosse « route du charmay » ;

*DP DDT « route la sinière » pour la création et modifications d'ouvertures et mise en place d'un escalier extérieur sur façade sud est ;

*DP division GINET pour détacher un lot à bâtir « chemin du vignay ». Monsieur GINET conserve le bâtiment existant pour réhabilitation et agrandissement ;

*DP RENAULT pour création d'un auvent de 10 m² devant la cuisine ;

*PC RENAULT pour extension de 40 m² d'un garage existant de 30 m² ;

*PC SEIGLE- BUYAT /MOIRAND sur « chemin de la grillatière » (voir DP POLAUD) ;

*DP terrain YVOREL pour détacher un lot à bâtir

ENFANCE

Madame CLAVEL Corinne donne l'information suivante : le bus de la halte-garderie a malheureusement pris feu à Saint Geoire en Valdaine.

Voirie

VOIRIE

Monsieur HOUET rappelle que le programme de travaux 2017 est commencé.

L'entreprise TABARINI réalisera les travaux « route de la bougentière », « montée du Riboulet »

La nouvelle voie dite « chemin de la grillatière » est ouverte à la circulation après quelques explications avec un riverain.

L'entreprise GUILLAUD réalisera les travaux dans le ruisseau après accord des services de la police de l'eau, puis les travaux « route de chalamand ».

SALLE

Monsieur le Maire annonce que les travaux se sont bien déroulés dans l'ensemble.

L'entreprise MARIZY a fait son possible pour permettre l'utilisation de la salle pour ce dimanche 2 juillet à l'occasion de la cérémonie de remise des médailles militaires.

Quelques défauts ont été constatés pour la pose du carrelage.

CEREMONIE DE REMISE DE MEDAILLES MILITAIRES

Monsieur le maire annonce qu'une prévision de mauvais temps il a préparé un second déroulement de cérémonie plus à l'intérieur de la salle. Une répétition é été effectuée en présence des membres de la fnaca, des récipiendaires (Messieurs ROBIN-RIVOIRE et GAUTHIER) et du colonel GUIGNIER.

2017.021 DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Monsieur François GARCIA 1^{er} adjoint, chargé des affaires scolaires, rappelle à l'assemblée

la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à l'école commune de Charancieu en septembre 2014.

Suite à la mise en place du nouveau gouvernement, le ministre de l'éducation nationale a souhaité donner plus de souplesse aux communes dans l'organisation des temps scolaires dès la rentrée scolaire 2017 et tenir compte des contraintes locales.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 paru au journal officiel le 28 juin 2017 est venu préciser cette volonté. Il donne ainsi la possibilité aux communes d'effectuer une demande de dérogation fin d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2017.

En conséquence, Monsieur François GARCIA indique à l'assemblée que suivant les directives du décret, une concertation a eu lieu. Un questionnaire a été distribué aux familles afin de connaître leur position. Le résultat fait apparaître que celles-ci souhaitent majoritairement un retour à l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

En effet, sur un total de 41 familles représentant l'ensemble des enfants inscrits à l'école communale :

33 familles se sont prononcées pour les 4 jours, 4 familles pour 4 jours 1/2, 2 familles non pas donné d'avis, 2 familles ont formulées des demandes particulières.

Lors du conseil d'école qui s'est tenu le 26 juin 2017 la question du retour à la semaine des 4 jours a été discutée et s'est soldée par le vote suivant : 7 voix « pour », 1 voix « contre », 0 abstention

Le conseil municipal,
Considérant

*que le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2017 respectera la cohérence avec le projet éducatif territoriale (PEDT) et le projet d'école ;

*que le nombre d'heures d'enseignement

par semaine (24 heures d'enseignement), par journée (6 heures) et par demi-journée (3 h 30) seront respectés

Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour effectuer une demande de dérogation auprès des services départementaux de l'éducation nationale afin de mettre en place dès la rentrée scolaire de septembre 2017 une organisation du temps scolaires sur 4 journées à l'école communale de Charancieu.

2017.022 DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Adrien LARDIN en charge de l'« Electricité communale » informe l'assemblée que le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) finance les travaux sur le réseau d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public : « route de pommet », « les corréads », « le ronceveau », « le village » prévus en septembre 2017.

Il présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 3 747.97 €HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur Adrien LARDIN sollicite l'avis du conseil municipal sur cette opération.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu cet exposé

Après délibération et à l'unanimité

ACCEPTE la réalisation des travaux pour le projet d'un coût de € HT.

DEMANDE que la commune de CHARANCIEU établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI

2017.023 SEDI TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION

PUBLIQUE D'ELECTRICITE «route de chartreuse»

Monsieur Adrien LARDIN en charge de l' « Electricité communale » expose que :

Suite à la demande de la commune, le 'Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser en 2018, les travaux présentés dans le tableau ci-joint, intitulés :

Opération n° 17-002-080 enfouissement BT TEL « ROUTE DE CHARTREUSE »

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé à :

142 301 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à :

139 131 €

Le frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI inclus dans le prix de revient, s'élèvent à :

179 €

La contribution aux investissements de la commune pour cette opération s'élèverait donc à environ :

2 991 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu cet exposé

1- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 142 301 €

Financements externes : 139 131 €

Participation prévisionnelle : 3 170 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour

179 €

2017.024 SE38 TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

«route de chartreuse »

Monsieur Adrien LARDIN en charge de l' « Electricité communale » expose que :

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser en 2018, les travaux présentés dans le tableau ci-joint, intitulés

Opération n° 17.002.080 TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM « ROUTE DE CHARTREUSE »

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé à : 22 955 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 0 €

Le frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : 1 093 €

La contribution aux investissements de la commune pour cette opération s'élèverait donc à environ : 21 862 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par la maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu cet exposé

1- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 22 955 €

Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 22 955 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour

1 093€

Clôture de la séance à 23 h00.

la prochaine séance est prévue le 13 septembre 2017

Numéro d'ordre des délibérations

2017.018 ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

2017.019 CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE PART COMMUNALE DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PERCUE SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

2017.020 CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 Commune de Charancieu / le Grand Angle EPCC

2017.021 DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

2017.022 DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

2017.023 SEDI TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE «route de chartreuse»

2017.024SE38 TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM «route de chartreuse »

GUTTIN Christian		SAVELLI Christine	Absente procuration donné à Corinne CLAVEL
GARCIA François		POIPY Céline	Absente
HOUET Jean- Paul		LARDIN Adrien	
CLAVEL Corinne		BOUKENDOUR Arezki	
GIRARD Thierry		JANIN Danielle	
REYNAUD David		DIJOUX Sylver	A quitté la séance à 22 h
LIATARD Jocelyne	Absente procuration à Jean-Paul HOUET	GIRAUDO Didier	A quitté la séance à 22 h15
JOUFFREY Marc	Absent procuration à GARCIA François		